



Avis de durcissement de la restriction d'eau

Information « EAU NON POTABLE »

Malgré les dernières pluies, le débit des sources continue de baisser ; nos réservoirs sont au plus bas. Des transferts d'eau avec les communes avoisinantes vont être mis en place dès mercredi 31.08.22 à 6h00.

Au vu de ce qui précède, La Municipalité a pris les décisions suivantes :



La restriction actuelle est durcie **avec effet immédiat et jusqu'à nouvel avis** :

Dès ce jour, toute consommation d'eau en extérieur est interdite. En cas de nécessité, vous pouvez vous approvisionner à la fontaine au croisement de la route de Moiry et du Crêt des Auges.



Les transferts d'eau seront effectués par camions. Dans ces conditions exceptionnelles, l'eau n'est plus de qualité potable. **L'Office cantonal de la consommation préconise de bouillir l'eau avant consommation.**

Nous vous remercions de votre compréhension.

La Praz, le 30 août 2022

La Municipalité

*La levée de ces restrictions sera affichée au pilier public
ainsi que sur le site internet de la commune.*